

La politique forestière territoriale en France (résumé)

par David DEVYNCK

Si la politique forestière reste de la compétence de l'Etat, les collectivités publiques et les acteurs locaux de la filière forêt-bois peuvent s'appuyer sur trois outils de gouvernance territoriale complémentaires : la Charte forestière de territoire, le Plan d'approvisionnement territorial et le Plan de développement de massif, pour inventer une nouvelle approche de la forêt, outils particulièrement adaptés à la multifonctionnalité de la forêt méditerranéenne.

Si la politique forestière reste de la compétence de l'Etat, les lois de décentralisation successives survenues en France dans les années 2000 (Loi Voynet, Loi d'orientation forestière) ont laissé la possibilité aux élus locaux d'inventer une nouvelle approche de la forêt. Elle consiste à intégrer la forêt dans les politiques de développement des territoires, en appréhendant ses fonctions économiques, sociales et environnementales. C'est la prise en compte de la « multifonctionnalité » de la forêt.

Dans cette perspective, les collectivités publiques et les acteurs de la filière forêt-bois ont mis sur pied un véritable schéma de développement forestier, local et durable. Ce modèle s'appuie sur trois outils de gouvernance territoriale complémentaires : la Charte forestière de territoire (CFT), le Plan d'approvisionnement territorial (PAT) et le Plan de développement de massif (PDM). Ces outils qui visent des objectifs et des zones d'interventions différents rencontrent un vif succès sur le pourtour méditerranéen français : 23 CFT, 8 PAT en cours d'exécution dans les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Languedoc-Roussillon.

La Charte forestière de territoire (CFT)

C'est une démarche volontaire qui vise à construire une politique forestière partagée par les usagers de la forêt à l'échelle d'un bassin de vie. Elle est issue d'une réflexion collective sur les besoins et les enjeux en matière d'économie forestière du territoire, mais aussi des relations forêt et tourisme, ressource en eau, biodiversité, agriculture... La CFT se concrétise par la mise en œuvre d'un programme d'actions pluriannuel que chaque acteur du territoire s'approprie en fonction de ses compétences. Dans la mesure où la CFT est un cadre qui garantit la cohérence et l'articulation des projets forestiers sur un territoire, elle constitue idéalement le préalable aux autres outils de gouvernance territoriale citée ci-dessous.

Le Plan d'approvisionnement territorial (PAT)

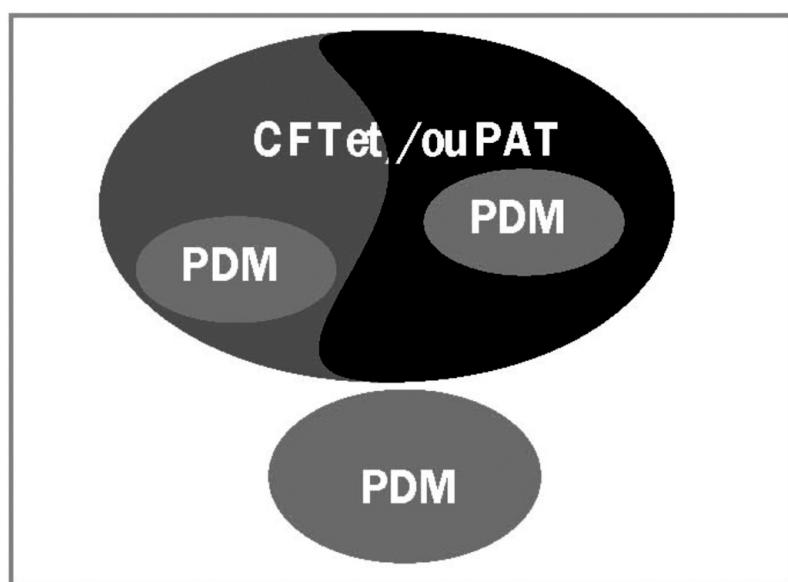
Le PAT est un outil d'aide à la décision, au service des élus, pour structurer une filière bois énergie et bois d'œuvre en circuit court. Il confronte l'offre et la demande en bois d'un territoire, identifie le coût de mobilisation de la ressource et en déduit les investissements adéquats pour optimiser le développement

de la filière. La démarche associe les acteurs de la filière forêt bois du territoire, les élus et les financeurs du projet, par le biais d'organes de gouvernance. Ils alimentent ainsi les réflexions, valident les conclusions de travail et assurent le lien avec la politique de développement du territoire qui peut prendre la forme d'une CFT.

Le Plan de développement forestier (PDM)

Le PDM est un outil qui s'applique à la forêt privée. Il définit à partir de l'analyse des potentialités d'un massif forestier (4000 ha environ), un plan d'actions pour la mobilisation de bois et la reprise de la gestion des forêts privées. Ce travail est piloté par un organe de gouvernance regroupant les acteurs forestiers, les élus du secteur ainsi que les financeurs de l'opération. Le PDM peut émerger de manière indépendante ou des programmes d'actions CFT ou PAT, lorsqu'un besoin d'animation particulier a été identifié par ces outils.

Ce modèle de développement forestier territorial, qui se base sur l'imbrication d'outils de gouvernance territoriale complémentaires trouve sa finalité dans l'émergence de « pôle bois ». Il s'agit d'unité de transformation du bois de haute technologie (centre de tri, de séchage, de classement mécanique, de rabotage...) issue de partenariats publics / privés entre collectivités locales et professionnels de la filière forêt-bois. Ces pôles bois signent la concrétisation et la réussite des politiques forestières territoriales en France.



David DEVYNCK
OFME
Pavillon du Roy René
CD7 Valabre 13120 Gardanne France
Email : paca@communesforestieres.org